

ORDONNANCE COLLECTIVE

Ordonnance collective : Traitement des crampes associées à l'insuffisance rénale chronique chez les patients suivis à la clinique de la prévention optimale de l'insuffisance rénale (Prév.O.I.R.) au CHUS	Numéro Néphrologie-10
--	-------------------------------------

DESCRIPTION : Traitement des crampes urémiques. Le pharmacien initie ou ajuste un traitement symptomatique pour contrôler les crampes reliées à l'insuffisance rénale chronique. Il assure également le suivi de l'efficacité de la thérapie.	DATE DE MISE EN VIGUEUR :	DATE DE RÉVISION :
TITRE DU PROTOCOLE :		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES Pharmacien : initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.		
PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE : Pharmaciens affiliés au secteur de la néphrologie. Détenteurs d'une maîtrise <i>es science</i> et d'un baccalauréat en pharmacie (Bpharm., MSc.). Les pharmaciens devront avoir eu au moins 4 semaines de formation (équivalent à 20 jours) à la clinique Prév.O.I.R.		

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- Patients suivis à la clinique Prév.O.I.R. du CHUS et non hospitalisés ou non inscrits à l'urgence.
- Si patient **très incommodé** par les crampes.

1^{er} choix :

- ✓ Vitamine E 400u po die (non payé par la RAMQ).

2^{ème} choix :

- ✓ Quinine 200 mg po die si pas de contre-indication.

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

- **Vitamine E :**

- Contre-indication absolue :

- ✓ Pt sous Coumadin-ASA-Plavix

- Contre-indications relatives :

- ✓ Pt sous coumadin : augmentation possible de RIN. Aviser le patient ou le personnel qui fait l'ajustement des doses de coumadin du patient.

- **Quinine :**

- Contre-indications absolues

- ✓ Névrite optique, myasthénie grave.
- ✓ QTc allongé (i.e. > 500 msec) sous un ECG < 1 an.
- ✓ Pt sous amiodarone, dofétilide ou autres anti-arythmiques.
- ✓ Histoire d'hypokaliémie, hypomagnésémie et/ou hypocalcémie persistante.
- ✓ Asthme.
- ✓ Tinnitus.

- Contre-indications relatives :

- ✓ Pt sous digoxine : augmentation de la digoxinémie d'environ 25%.
- ✓ Pt sous coumadin : augmentation de RIN. Aviser le patient ou le personnel qui fait l'ajustement des doses de coumadin du patient.
- ✓ Pt sous cyclosporin : diminution des concentrations sériques de cyclosporine.
- ✓ Administration concomitante de médicaments pouvant allonger le QT.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

Soulagement des crampes associées à l'insuffisance rénale chronique.

SURVEILLANCE CLINIQUE :

Efficacité : vérifier l'efficacité de la thérapie.

- ✓ Si vitamine E non efficace, cesser vitamine E et prescrire quinine (200 mg) si non contre-indiqué.
- ✓ Si quinine 200 mg non efficace, augmenter la dose ad 300 mg si bonne tolérance et QTc < 500.
- ✓ Si quinine 300 mg non efficace, ajouter vitamine E.
- ✓ Si quinine et vitamine E non efficace, aviser le néphrologue.

RÉFÉRENCES :

Warning FDA 2006, dec 2006
Uptodate mars 2008



Ordonnance collective : Traitement des crampes associées à l'insuffisance rénale chronique chez les patients suivis à la clinique de la prévention optimale de l'insuffisance rénale (Prév.O.I.R.) au CHUS	Numéro Néphrologie-10
--	-------------------------------------

ÉLABORÉE PAR : Sara Letendre, BPharm. MSc. pharmacienne en néphrologie

Révisé par : Julie Leblond, BPharm, MSc, pharmacienne en néphrologie

Dre Nathalie Langlois, néphrologue

APPROBATION :



Médecin, chef du département clinique

20/01/2009
Date



Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)

09-01-21
Date



Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)

26/01/2009
Date

Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)

Date



Président du CMDP

09/01/10
Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 2012